

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 1494)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 92

présenté par

Mme Fourneyron, M. Cahuzac, M. Idiart, M. Sapin, M. Emmanuelli,
M. Jean-Louis Dumont, M. Carcenac, M. Claeys, M. Cacheux, M. Baert,
M. Launay, M. Bourguignon, M. Bapt, M. Balligand, M. Habib, M. Vergnier,
M. Muet, M. Nayrou, M. Rodet, M. Gorce, Mme Andrieux,
M. Pajon, M. Lemasle, M. Terrasse, M. Philippe Martin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant :**

I. - Sont ouverts et annulés au ministre, auprès du Premier ministre, chargé de la mise en oeuvre du plan de relance, pour 2009, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, s'élevant au montant de 1 000 000 000 euros, conformément à la répartition par mission donnée à un état B'' annexé à la présente loi.

II. -

État B''

Répartition des crédits supplémentaires ouverts et des crédits annulés pour 2009
par mission et par programme au titre du budget général

BUDGET GÉNÉRAL

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires accordées (en euros)	Autorisations d'engagement annulées (en euros)
Plan de relance de l'économie	1 000 000 000	1 000 000 000
Programme exceptionnel d'investissement public <i>Dont titre 2</i>	0	1 000 000 000 0
Accompagnement de la modernisation des hôpitaux <i>Dont titre 2</i> (ligne nouvelle)	1 000 000 000 0	0
TOTAUX	1 000 000 000	1 000 000 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finance rectificative pour 2009 engage un effort financier de l'Etat à titre exceptionnel pour relancer l'économie nationale, notamment par le biais d'investissements publics dans des domaines stratégiques et d'intérêt à la fois général et national.

La santé est un secteur stratégique et d'intérêt général par excellence.

Or l'hôpital souffre aujourd'hui cruellement d'un manque de moyens qui le prive de toute capacité de modernisation : recherche, acquisition de matériel biomédical, enseignement, amélioration de la qualité de l'accueil et des conditions de travail des équipes, et surtout rénovation et construction immobilières sont reportés année après année faute de financements.

Le Plan Hôpital 2012, d'un coût total de 10 milliards d'euros, avait pour but de moderniser l'ensemble des établissements hospitaliers sur le territoire.

Une première tranche de 925 millions d'euros d'aides d'Etat a déjà été ventilée, et la 2ème vague de validation des projets doit théoriquement avoir lieu au premier semestre 2009.

Il existe pourtant une inquiétude réelle au sein des hôpitaux, au sujet de la validation de leurs projets d'investissement au titre de la deuxième tranche du Plan Hôpital 2012 : la plupart ont

réalisé des économies et reporté délibérément leurs investissements afin de satisfaire aux critères de validation, mais ne sont pas en mesure d'attendre d'avantage. Leur inquiétude est renforcée par l'absence de crédits dédiés au plan Hôpital 2012 dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, et par le silence du projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires sur cette question.

Il paraît donc particulièrement opportun d'anticiper les investissements hospitaliers prévus au titre de la deuxième tranche du Plan Hôpital 2012 en permettant les débuts de leur réalisation dès 2009. La concrétisation de ces investissements, portant sur l'immobilier pour la majorité d'entre eux, aurait par ailleurs un impact direct sur le secteur de la construction, en accord avec la philosophie du plan de relance.

Par ailleurs, au regard de la capacité d'autofinancement quasi nulle des établissements de santé, l'Etat doit s'engager à assouplir la règle de validation des projets d'investissements hospitaliers qui les oblige à assumer la moitié du financement.

Le présent amendement vise à créer ce nouveau programme dans la mission budgétaire : «Plan de relance de l'économie», afin de financer une partie des investissements nécessaires aux hôpitaux. Le milliard d'euros alloués à ce programme «Accompagnement de la modernisation des Hôpitaux» sont prélevés sur l'action 1 («infrastructures et équipements civils»), à hauteur de 200 millions d'euros, et sur l'action 3 («équipements de défense et de sécurité») à hauteur de 800 millions d'euros, du programme « programme exceptionnel d'investissement public ».